



COMMUNE DE RIMBACH PRES MASEVAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2024 RIMBACH PRES MASEVAUX

Sous la présidence de M. Michel DALLET, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

Présents : MM. Didier KESSLER et Benoît BINDLER Adjoint, Mmes Angélique BEHRA et Charline FLUHR, MM. Fabrice DENECHAUD, Francis GRANKLATEN, Raphaël HANS et Frédéric WELKER, conseillers.

Absente excusée : Mme Denise ZUSSY.

Procuration : Me Denise ZUSSY à M. Frédéric WELKER

Secrétaire de séance : Mme Charline FLUHR

Date de la convocation : 13 juin 2024

POINT 1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

2 fautes de frappe sont à corriger. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 2- EMPRUNTS BUDGET PRINCIPAL

A) REFECTION MUR EGLISE ET MISE EN ACCESSIBILITE

Afin de procéder à des travaux de réfection du mur de l'église et sa mise en accessibilité, la Commune de RIMBACH PRES MASEVAUX a décidé de recourir à l'emprunt à hauteur d'un montant maximum de 50 000€ (CINQUANTE MILLE EUROS) en souscrivant auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL un prêt à long terme dans les conditions ci-après définies :

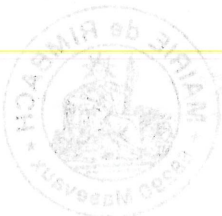
- Montant : 50 000 €
- Durée : dix ans
- Taux : fixe à 3,80%
- Décompte d'intérêts : trimestriel
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat en totalité
- Remboursement : A échéances constantes
- Commission frais : frais de dossier 150 €

Après délibération, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le contrat de prêt conclu avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents dont 1 pouvoir, le Maire à procéder sans autre délibération aux versements des remboursements des échéances.

B) ACQUISITION NOUVEAU VEHICULE COMMUNAL

Afin de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule communal, la Commune de RIMBACH PRES MASEVAUX a décidé de recourir à l'emprunt à hauteur d'un montant maximum de 50 000€ (CINQUANTE MILLE EUROS) en souscrivant auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL un prêt à long terme dans les conditions ci-après définies :



- Montant : 50 0000 €
- Durée : sept ans
- Taux : fixe à 3,65%
- Décompte d'intérêts : trimestriel
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat en totalité
- Remboursement : A échéances constantes
- Commission frais : frais de dossier 150 €

Après délibération, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer le contrat de prêt conclu avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents dont 1 pouvoir, le Maire à procéder sans autre délibération aux versements des remboursements des échéances.

POINT 3- FÊTE SAINT AUGUSTIN

L'association du basket cogère la fête de la Saint Augustin. La fête se déroulera sur le terrain de basket ainsi que dans la salle du foyer rural. M. André UHLEN ramènera quelques personnes afin d'aider à l'organisation.

Le repas sera une paëlla géante au prix de 12€/personne et la fête se déroulera le dimanche 25 août.

La commission animation se réunira le lundi 24 juin à 20h afin de procéder à la répartition des tâches.

POINT 4- DIVERS

Élections législatives du 30 juin et 07 juillet :

L'ensemble du conseil municipal est invité à s'inscrire sur le planning des permanences. Les habitants seront également sollicités afin de combler les manques.

Cadeau de naissance pour Germain et sa compagne :

Un bon cadeau de 100€ au Leclerc sera acheté et offert au couple pour la naissance de leur bébé.

Travaux église :

Les devis sont en cours de réactualisation avec l'entreprise (parvis, mur, accessibilité) avec mise en place d'une rampe d'accès.

Divers travaux d'entretien dans la commune :

Une épareuse interviendra bientôt afin de faucher les talus dans le village.

Un contrôle des hydrants dans la commune est également prévu par la société EMT Contrôle.

La Collectivité Européenne d'Alsace prévoit d'abattre des arbres près du lac des perches et passera par le chemin du Riesenwald. La réfection de ce chemin est prévue par la CEA. Malheureusement, l'enfouissement des réseaux n'est pas possible car ils doivent creuser trop profond. Le devis est estimé à 8 500€.

Après un entretien avec la CEA il y a quelques jours, il a été décidé, après la perte du loyer de la chasse dû en grande partie au refus d'abandon du loyer de la chasse à la commune par la Collectivité Européenne, qu'ils nous soutiendraient financièrement à réaliser des travaux d'entretien de chemins afin de compenser cette perte de revenu.

Zone protégée Haute Bers :

Il est interdit de couper du bois dans cette zone et de bruler du bois, il faut donc enlever tous les poêles et barbecues des refuges qui se trouvent dans cette zone.

Divers :

Une coupe de bois a été effectuée dans le chemin du Riedelsbourg, un minimum de nettoyage a été fait. La commune passera un coup de souffleur afin de procéder à un nettoyage plus approfondi.

Réunion Brigade verte :

Le nouveau président de toutes les brigades vertes du Haut-Rhin est M. Maxime BELTZUNG.

SIS Les Castors :

Le SIS Les Castors dont faisait partie la commune réclame un remboursement pour trop perçu. Les communes qui sont sorties du SIS au même moment que Rimbach souhaitent de plus amples explications. Une réunion est prévue début juillet avec le Président du SIS.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h05.

Le Maire,
Michel DALLEY

